

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2024-0246 Séance du Conseil : 21 OCTOBRE 2024
CONVENTION À TITRE GRATUIT RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'UN ATELIER JEU D'ÉCHECS PAR LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU JEU D'ÉCHECS DES P-O. (CDJE66) POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS D'ELNE	

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 21 octobre à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 14 octobre 2024, au siège communautaire situé 3 Impasse de Charlemagne à Argelès-sur-Mer (66700), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Aimé ALBERTY, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Marie ARIZA, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Fabrice WATTIER, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Huguette PONS, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Patricia HECQUET, Yves BLIN, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Yves PORTEIX, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI.

Étaient représentés :

Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Raymond PLA, Gilbert CRITELLI donne procuration à Marie-Thérèse IMBARD, Frédérique MARESCASSIER donne procuration à Yves PORTEIX, Sylvie VILA donne procuration à Christian NIFOSI.

Était absent :

Marie-Clémentine HERRE, Marcel DESCOSY, Didier CHOPLIN, Nicolas GARCIA, Anne-Lise MIRAILLES, Roland CASTANIER, Rose-Marie MATTIANI, Annie PEZIN.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 38

Nombre de suffrages exprimés : 42

Nombre de procurations : 4

Secrétaire de Séance :

Julie SANZ

Monsieur le Président expose :

Le Comité Départemental du Jeu d'Echecs des P.O (CDJE66) propose d'intervenir dans le cadre d'un « atelier jeu d'échecs » au sein de l'accueil de loisirs périscolaire Néo à Elne géré par la CC ACVI.

Cette activité a pour objectif l'initiation au jeu d'échecs en proposant la possibilité de concourir à des championnats de France ou à des tournois départementaux.

Cette prestation prévue pour la saison 2024/2025, se déroulera les mardis de 16h45 à 17h45, à compter du mardi 5 novembre 2024, pour un total de 24 séances où 30 enfants au maximum seront accueillis.

Le CDJE66 bénéficie de subventions lui permettant de proposer cette activité gratuitement.

A cet effet une convention définissant les modalités d'intervention est proposée en annexe.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est appelé à se prononcer.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la convention de prestation de services à titre gratuit telle qu'annexée,

Dit que le CDJE66 interviendra à raison d'1 heure par semaine au sein de l'accueil de loisirs Joseph NEO d'Elne pour l'année scolaire 2024-2025.

Autorise le Président à signer ladite convention ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 42

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 23/10/2024

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes

Antoine PARRA

The image shows a blue ink signature of Antoine Parra written over a red circular official stamp. The stamp contains the text "Communauté de Communes" around the top and "ACVI" at the bottom, with a small emblem in the center.

La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.